

Dr E. Tasev
Chemin de Chantemerle 9
1132 Lully
e.tasev@bluewin.ch

Recommandé

Madame la Présidente
Grand Conseil Vaudois
Place du Château 6
1014 Lausanne

Lully, le 12 novembre 2008

Attitude politique incorrecte / demande d'entretien

Madame la Présidente,

Nous nous référons au courrier que nous vous avons adressé le 27 août 2007, dont nous mettons copie ci-jointe.

Nous avons apprécié que suite à notre démarche, la Commission de gestion a reçu le 17 janvier 2008 le Dr Erni accompagné du Dr Tasev. Il semblait qu'enfin une solution allait être trouvée face à cette situation inacceptable due aux particularités de la loi vaudoise. Cela d'autant que Me Schaller qui défend le Dr Erni avait annoncé qu'il se tenait à la disposition de la Commission de gestion pour répondre à toute question relative au cas.

Nous avons ensuite appris que la Commission de gestion avait demandé à un expert de lui préciser ses compétences en matière de haute surveillance de la justice.

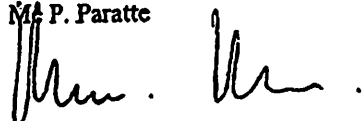
Le 29 septembre, le Dr Erni a transmis à Me Paratte le rapport de cet expert, Me Rouiller, en décrivant les conditions dans lesquelles ce rapport lui a été remis. Cet expert confirme que le Grand Conseil a : « la compétence de se saisir de plaintes ou de dénonciations pour déni de justice caractérisé ou permanent, pour violation crasse et manifeste des règles fondamentales de la procédure ». Par contre ce même expert n'était pas au courant des griefs de notre demande d'enquête parlementaire. Sur la base d'éléments, sans intérêts, il dit qu'il n'y a pas matière d'intervention du Grand Conseil. Le Dr Erni a alors demandé à la Commission de gestion d'expliquer pourquoi l'expert n'a pas traité les griefs qui ont été établis lors de la médiation. Nous n'avons reçu aucune explication. Nous sommes sidérés !

Par la présente nous rappelons que nous sommes les témoins de cette affaire et que c'est nous qui avons demandé la demande d'enquête parlementaire. Il n'est pas acceptable que ce rapport ne nous ait pas été envoyé pour consultation par la Commission de gestion. Il n'est pas plus acceptable et que nous n'ayons pas été invités à participer à la présentation du rapport et qu'on ne reçoive pas d'explications. C'est incorrect et cette fois une solution doit être trouvée immédiatement.

Face à cette situation, nous vous demandons de nous recevoir pour un entretien afin de trouver une solution ou de participer à une conférence de presse pour justifier de telles pratiques faces aux citoyens.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Grand Conseil, l'expression de notre très haute considération.

M. P. Paratte



Copie : Me Schaller / Dr D. Erni

Dr E. Tasev



Annexe : ment